

## Compte d'épargne Jeunes : information précontractuelle

### Informations relatives à Fintro

Le Compte d'épargne Jeunes est un produit de Fintro, une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles 0403 199 702, TVA BE 403 199 702, FSMA nr. 25.879A), agissant en qualité de fournisseur du service.

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

### Caractéristiques du Compte d'épargne Jeunes

Le Compte d'épargne Jeunes est régi par les Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne réglementé:

- Le Compte d'épargne Jeunes est un compte d'épargne réglementé soumis aux dispositions de l'AR CIR'92.
- Le Compte d'épargne Jeunes ne peut jamais présenter un solde négatif.

### Rémunération

La rémunération du Compte d'épargne Jeunes est constituée d'un taux de base et d'une prime de fidélité exprimés en un pourcentage sur base annuelle.

- Taux de base : 0,01%.
- Prime de fidélité: 0,10%.

Ces tarifs sont mentionnés dans la liste des [tarifs](#) disponible dans les agences Fintro et sur le site web [www.fintro.be](http://www.fintro.be).

Des informations plus détaillées concernant la rémunération du compte d'épargne et les modalités de calcul de ses divers éléments sont reprises dans l'article 5 des Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne réglementé.

Chaque contribuable bénéficie d'une exonération fiscale jusqu'à concurrence de 990 EUR d'intérêts par an (2020).

### Frais

L'ouverture, la clôture, la gestion, les extraits de compte disponibles via les extraits de compte /Self Banking /Fintro Easy Banking Web /Fintro Easy Banking App et toutes les opérations sur le Compte d'épargne Jeunes sont gratuites.

La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte d'épargne Jeunes précisées ci-avant. Les informations concernées seront donc modifiées en conséquence.

### Droit de rétractation

Vous disposez du droit de rétractation à votre Compte d'épargne Jeunes ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce délai prend effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le titulaire du compte exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, vous ne pouvez être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. Si vous n'utilisez pas de votre droit de rétractation, le Compte d'épargne Jeunes continuera à exister pour une durée indéterminée.

### **Droit de résiliation**

Conformément à l'article 14 des Conditions générales, vous avez le droit de mettre fin au Compte d'épargne Jeunes à tout moment, moyennant un préavis de trente jours (à compter de l'envoi) signifié par lettre recommandée à la poste. La banque peut de même y mettre fin moyennant un préavis de deux mois. En cas de non-exécution d'un engagement ou de rupture de la confiance, il peut toujours être mis un terme à la relation sans mise en demeure préalable, par lettre recommandée à la poste.

### **Droit applicable - Jurisdiction compétente - Divers**

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à l'ouverture du compte épargne que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du compte épargne et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de Fintro.

Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du compte épargne est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

### **Réclamation et Recours**

Les réclamations peuvent être transmises à la Banque en passant par l'agence du client, en s'adressant au service Clientèle ou en faisant usage du formulaire prévu à cet effet dans Fintro Easy Banking Web ou sur le site Internet de la Banque.

Si la solution proposée ne donne pas satisfaction, le client peut introduire une réclamation auprès du Service Gestion des Plaintes de la banque par simple lettre adressée à

BNP Paribas Fortis SA  
Service Gestion des Plaintes  
Montagne du Parc 3  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de la banque ne donne pas satisfaction, le client peut, en tant que personne physique agissant dans le cadre de ses intérêts privés, soumettre le litige au Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers, soit par simple lettre à l'adresse qui suit, soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de ce service.

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers  
North Gate II  
Boulevard du Roi Albert II, 8, bte 2  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 2 545 77 79  
E-mail: [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be)  
[www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)

Si la réclamation a trait à un service de paiement, le client peut en outre introduire une plainte par écrit à la Direction générale de l'Inspection économique, Services Centraux – Front Office, North Gate III, 3<sup>ème</sup> étage, 16 boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (<http://economie.fgov.be/fr/litiges>).

En tant que consommateur, une plainte relative à une vente ou un service en ligne peut également être introduite via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.

### **Codes de conduite**

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à Fintro dans le cadre de leurs intérêts privés et non de leurs activités professionnelles), Fintro suit les codes de conduite suivants, que vous pouvez consulter sur le site officiel de Fintro [www.fintro.be](http://www.fintro.be) :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes

### **Annexe 1 : formulaire-type de rétractation**

## Annexe

### MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation, veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire à l'attention de  
BNP Paribas Fortis SA

Montagne du Parc 3

B – 1000 Bruxelles

Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur  
la vente du bien (\*)/pour la prestation de service (\*) ci-dessous

.....  
.....

Commandé le (\*)

Reçu le (\*)

.....

Nom du (des) consommateur(s) .....

.....

Adresse du (des) consommateur(s) .....

.....  
.....

Date .....

Signature du (des) consommateur(s)

(\*) Biffez la mention inutile